

DSP maritime corse 2021-2022 : Les offres de Corsica Ferries une nouvelle fois rejetées avant la phase de négociation

Corsica Ferries a pris connaissance de la décision de la Collectivité de Corse d'écarter ses offres pour les prochaines DSP maritimes 2021-2022, sans même prendre la peine d'entrer en négociation. Il ressort pourtant du rapport d'analyse des offres que Corsica Ferries était, une fois encore, la mieux disante avec une proposition 60% moins chère, soit une différence de près de 100 millions d'euros sur 22 mois de DSP.

En 2019, les offres de Corsica Ferries ont été rejetées pour l'absence de clefs USB, alors que la version papier desdites offres était parfaitement complète.

En 2020, les offres de Corsica Ferries sont les meilleures, mais à la dernière minute le besoin de service public a soudainement évolué, conduisant la Collectivité de Corse à déclarer l'appel d'offres sans suite.

En 2021, les offres financières de Corsica Ferries sont de nouveau les mieux disantes : de 34 à 87% moins chères selon les lignes. Mais la dernière trouvaille de la Collectivité de Corse, est de rejeter les offres de Corsica Ferries au motif que ... ses navires ne disposeraient pas de suffisamment de cabines pour les convoyeurs !

Selon les courriers de rejet reçus par Corsica Ferries : « *Votre proposition est adossée à un outil naval ne répondant pas aux exigences du dossier de consultation, notamment aux prescriptions de l'annexe 1 (Annexe technique des services) dès lors qu'elle n'offre pas le minimum d'installations couchées, de cabines et de fauteuils requis pour le transport des passagers et convoyeurs. [...] Pour des raisons de sécurité évidentes, il est indispensable – au-delà même de la qualité du service et dès lors que toutes les traversées auront lieu la nuit – que les convoyeurs soient en mesure, à leur arrivée, de reprendre la route après avoir bénéficié des meilleures conditions de repos possibles* ».

Les bateaux de la compagnie qui occupe le 7ème rang mondial des compagnies de ferries en capacité de couchages et 10ème en capacité de transport de passagers, ne permettraient donc pas selon la collectivité de Corse de proposer aux convoyeurs (dont le nombre par traversée se compte sur les doigts des mains) une installation couchée.

Dernier motif de rejet, la Collectivité de Corse estime que « *l'exécution des rotations supplémentaires prévues à l'annexe 1 sus évoquée est subordonnée à un accord entre les parties, alors même que celles-ci ont vocation à être imposées par l'autorité délégante* ».

Afin d'apprécier le caractère ubuesque de ce second motif de rejet, il suffit de se référer aux deux réponses apportées par la Collectivité de Corse aux candidats les 2 et 8 décembre 2020 : « *le recours à des rotations supplémentaires sera décidé ponctuellement « au regard des nécessités d'exécution du service public (Cf. Annexe 1 « Annexe technique des services »). Celles-ci ne pouvant, de par leur nature même, être programmées en amont, elles s'organiseront d'un commun accord entre les parties* ».

« Au fil des appels d'offres, les motifs de rejet deviennent de plus en plus créatifs pour éviter de nous attribuer la moindre ligne en DSP. Ces scénarii qui se répètent, alimentent des aides d'État et des surcompensations du transport maritime vers la Corse qui est devenu le plus coûteux d'Europe en service public. La desserte maritime corse est-elle condamnée à une éternelle perfusion de subventions ? Le sevrage est difficilement possible quand l'addiction est institutionnalisée. Face à cette nouvelle mise en concurrence déloyale, nous étudions actuellement avec nos avocats toutes les voies de droit de nature à défendre les intérêts de la compagnie », indique Pierre MATTEI, président de Corsica Ferries.

Contacts presse : agence Oxygen

Linda Bellili - 06 01 49 03 06 – linda.b@oxygen-rp.com
Pauline Calvano - 06 83 76 97 53 - pauline.c@oxygen-rp.com